NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE

Distr.
GENERALE

A/C.5/955
6 décembre 1962
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Dix-septième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 62 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1963

Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées

(Rapport du Secrétaire général)

1. A sa seizième session, l'Assemblée générale a ouvert un crédit total de 2 millions de dollars, à utiliser en l'espace de trois ans, pour la Conférence sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées. Par sa résolution 834 (XXXII), le Conseil économique et social a décidé que la Conférence se tiendrait à Genève, si possible en août 1962, et c'est en se fondant sur ces hypothèses, notamment, que le Secrétaire général avait établi ses demandes de crédits initiales (A/C.5/878).

Pour les raisons indiquées au chapitre 2 du projet de budget pour 1963 (A/5205), l'ouverture de la Conférence a été renvoyée d'août 1962 au 4 février 1963. La décision de remettre la Conférence a nécessairement entraîné une augmentation des dépenses et le coût total de la Conférence a été estimé à 2 204 100 dollars. Au paragraphe 92 de son septième rapport à l'Assemblée générale (A/5207), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé de réduire de 104 100 dollars le crédit global demandé par le Secrétaire général, ce qui limiterait le coût total de la Conférence à 2,1 millions de dollars, pour les trois années 1961, 1962 et 1963. Cette recommandation a été ultérieurement approuvée par la Cinquième Commission, à sa 918ème séance, lors de l'examen en première lecture du projet de budget pour 1963.

2. De ce fait, et sous réserve que tout solde non engagé du crédit revisé de 1 104 710 dollars ouvert pour 1962 soit reporté sur 1963, le montant actuellement approuvé pour 1963 est de 903 300 dollars.

3. Dans les demandes de crédits initiales du Secrétaire général pour 1963, 558 000 dollars concernaient l'impression des actes de la Conférence, y compris la préparation d'un index. Ce chiffre avait été arrêté en fonction de la forme de publication approuvée par l'Assemblée générale à sa seizième session, qui avait prévu l'impression d'une édition multilingue comprenant 17 volumes : un volume de documentation générale; 8 volumes renfermant 400 mémoires techniques dans la langue originale et des résumés dans les trois autres langues; 8 volumes de 100 mémoires généraux (2 volumes par langue).

4. Le Comité consultatif scientifique des Nations Unies, lors de ses réunions tenues à Genève les 18 et 19 décembre 1961, et le Groupe consultatif scientifique, lors de ses réunions de juillet 1962, ont prié le secrétaire général de la Conférence d'envisager d'autres méthodes de publication, de sorte que la plus grande partie possible des Actes de la Conférence soit publiée dans les quatre langues. Abstraction faite de ce vif souci manifesté par le Comité consultatif scientifique et par le Groupe consultatif scientifique, il y a lieu de noter qu'à sa session de juillet 1962 également, sur recommandation du secrétaire général de la Conférence, le Groupe consultatif a décidé que le plan initial (acceptation de 100 mémoires généraux et de 400 mémoires spécialisés, comprenant chacun 25 pages de manuscrit) serait modifié, le secrétariat de la Conférence devant accepter 180 mémoires généraux et 1 800 mémoires spécialisés, dont la longueur serait réduite en conséquence. Cette décision était motivée par le grand intérêt que les gouvernements manifestaient pour la Conférence, comme en témoigne le fait que, d'avril à juin 1962, plus de 80 gouvernements ont présenté environ 2 500 résumés en demandant que le Secrétariat les examine en vue de les retenir pour la Conférence. Comme suite à la demande faite à la fois par le Comité consultatif scientifique et par le Groupe consultatif scientifique, le secrétaire général de la Conférence a présenté au Groupe, lors de la session de la fin de septembre 1962, de nouvelles propositions concernant l'impression des Actes de la Conférence. Ces propositions ont ultérieurement reçu l'approbation du Comité consultatif scientifique, au début d'octobre 1962.

5. Selon les nouvelles propositions avancées par le secrétariat de la Conférence, les Actes seraient publiés en quatre éditions, une pour chacune des langues officielles de la Conférence :

a) Chaque édition comprendrait un certain nombre de volumes se rapportant d'une façon générale aux douze sections principales de l'ordre du jour de la Conférence. En outre, il y aurait un volume d'introduction contenant les déclarations faites en séance plénière et les messages de chefs d'Etat, ainsi qu'une bibliographie complète, le programme de la Conférence et des index par mémoire, par auteur et, si possible, par sujet;

b) Chaque volume, autre que le volume d'introduction, dans chaque édition, comprendrait les éléments suivants:

   i) Un exposé complet et stimulant des débats sur l'ensemble de la section, sous forme d'un rapport du Secrétaire général de l'ONU;

   ii) Des rapports liminaires correspondants sur la section et les sous-sections en question; ces rapports qui sont actuellement en préparation et seront distribués avant la Conférence au nom du secrétaire général de la Conférence, seront présentés à la Conférence par le secrétaire scientifique compétent, lors de l'ouverture du groupe de séances consacré à la section ou à la sous-section;

   iii) Une récapitulation des idées échangées et de l'opinion qui s'est dégagée au cours de chaque groupe de séances, avec ou sans extraits des mémoires renvoyés à chaque groupe et avec ou sans référence à ces mémoires;

   iv) La section appropriée de la bibliographie complète mentionnée plus haut, sous a).

c) Chaque volume serait conçu comme un ouvrage autonome, c'est-à-dire qu'il renfermerait tous les éléments concernant la section ou les sections de l'ordre du jour auxquelles il a trait, sans qu'il faille se reporter à d'autres volumes;

d) On ne pense pas qu'en fait un volume distinct soit nécessaire pour chacune des douze sections de l'ordre du jour. Ces sections pourraient être judicieusement groupées par les soins du personnel chargé de la mise au point des textes. C'est ainsi que l'on pourrait les classer sous de grandes rubriques telles que "ressources physiques" (ressources naturelles, développement industriel, transports, communications);

"ressources humaines" (ressources humaines proprement dites, santé et nutrition, questions sociales, instruction, formation); "agriculture"; "planification et administration".

e) En outre, les douze exposés analytiques mentionnés plus haut, sous b) i), pourraient également être publiés en un volume distinct, sous une forme un peu condensée qui donnerait un aperçu aisément assimilable des résultats de la Conférence, par opposition aux travaux proprement dits.

6. On pense qu'une publication faite selon ces grands principes pourrait compter environ sept volumes, soit au total 2 500 pages approximativement, dans chaque langue, sans qu'il faille dépasser le crédit actuellement ouvert. Il s'ensuit qu'après la Conférence, il ne serait publié ni mémoire, ni résumé. Les personnes qui souhaiteraient obtenir tel mémoire particulier pourraient se le procurer sous la forme d'un nouveau tirage, en s'adressant aux services de vente de l'ONU comme pour toute autre publication. Les principaux avantages d'une publication ainsi conçue sont les suivants :

a) Conformément au vif désir exprimé par le Comité consultatif scientifique et par le Groupe consultatif, une aussi grande partie que possible des Actes serait publiée dans les quatre langues de la Conférence.

b) Sous cette forme nouvelle, les Actes non seulement seraient utiles aux spécialistes des pays intéressés, mais encore répondraient parfaitement aux besoins des administrateurs non techniciens, des législateurs et des planificateurs des régions peu développées, aussi bien que du grand public.

c) Pour la raison énoncée plus haut sous b), une publication de cette nature se vendrait plus facilement - d'où un avantage financier -, qu'il s'agisse des éditions complètes ou des divers volumes.

d) Il devrait être possible d'achever la publication dans les quatre langues moins longtemps après la clôture de la Conférence que ce n'est généralement le cas pour une opération de ce genre.

7. Le coût de la publication des Actes sous la nouvelle forme indiquée plus haut, au paragraphe 5, est évalué à environ 500 000 dollars, se répartissant comme suit:

		Dollars
a)	Préparation de copie (travail de rédaction, de revision, de mise au point, de dactylographie) d'environ 2 500 pages de 500 mots chacune dans la langue originale	103 500
b)	Traduction dans des langues autres que celle de l'original, étant entendu qu'une partie de la documentation aura déjà été traduite pour la Conférence - 1 300 pages dans 3 langues, à raison de 10 dollars la page	40 000
c)	Dépenses de personnel pour la préparation de copie, la correction d'épreuves et la mise en page, y compris frais de voyage et indemnités de subsistance	115 000
d)	Impression et reliure dans toutes les langues	220 000
e)	Indexage	20 000
	Total	498 500

8. Le Secrétaire général a informé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires des propositions figurant dans le présent rapport et a indiqué, en particulier, qu'il approuvait la conception exposée au paragraphe 5. Le Comité consultatif, après avoir examiné les avantages découlant de la nouvelle forme proposée de publication, tels qu'ils sont énumérés au paragraphe 6, et après avoir noté que l'on pouvait adopter cette nouvelle forme sans dépasser le crédit réduit qu'il avait recommandé dans son rapport[1/] à l'Assemblée générale sur le projet de budget pour 1963, fait sienne l'opinion du Secrétaire général et recommande à l'Assemblée générale d'approuver la publication des Actes de la Conférence sous la forme générale indiquée au paragraphe 5 du présent rapport.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-septième session, Supplément No 7, A/5207, par. 94.